



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉSUMÉ

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ANNÉE 2024

MAIRE :

Rémunération : 10 662.96 \$
Allocation des dépenses : 5 346.72 \$

TOTAL ANNUEL : 16 099.68 \$

CONSEILLER/ÈRE :

Rémunération : 3 457.44 \$
Allocation des dépenses : 1 726.80 \$

TOTAL ANNUEL : 5 184.24 \$

Référence : Règlement 2022-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus.

Fait à Saint-René-de-Matane, ce 08^e jour de janvier 2025,

Joyce Bérubé
Directrice générale
et greffière-trésorière